

Le traitement juridictionnel du crime de génocide et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda

Entre le 6 avril et le 4 juillet 1994, le dernier génocide du xx^e siècle a été perpétré au Rwanda. Ce fut un génocide de proximité où des citoyens ordinaires (Hutu) ont massacré, de manière systématique, 800 000 à 1 million de personnes majoritairement des Tutsi. Près de 250 000 femmes tutsi ont été violées avant d'être tuées. Pour reconstruire un pays aussi traumatisé et dévasté, les nouvelles autorités rwandaises ont fait de la justice la première condition d'un espoir de paix.

Trois instances judiciaires ont été activées de manière concomitante : les tribunaux classiques rwandais (relayés par des juridictions coutumières dites *Gacaca*), le Tribunal pénal international pour le Rwanda (créé par le Conseil de sécurité des Nations Unies), et les juridictions nationales étrangères chargées de traquer les fugitifs. Il s'agit notamment dans le présent ouvrage d'étudier ce modèle de justice multiniveaux, qualifiée également de « triptyque judiciaire ». Quelle est sa pertinence plus de 20 ans après le drame rwandais ? Quel bilan provisoire peut-on tirer de tous les jugements rendus par ces différentes juridictions ?

Astou FALL est Docteur en droit de l'Université d'Auvergne. Elle a travaillé en 2011 comme Legal researcher au Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Son domaine de recherche porte sur la justice internationale, la justice transitionnelle et les droits de l'homme.

ISBN : 978-2-343-11743-0
54 €



Droits, Sociétés, Politiques
"Afrique des Grands Lacs"

L'Harmattan

Le traitement juridictionnel du crime de génocide et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda

Astou FALL

Astou FALL

Le traitement juridictionnel du crime de génocide et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda



Préface d'Éric Carpano